

CONTRIBUTION DES FAMILLES (HORS RESTAURATION)

2026—2027

**TARIFS MENSUELS AVEC RÉGLEMENT D'OCTOBRE À JUIN
ACOMPTÉ À VERSER À L'INSCRIPTION OU À LA RÉINSCRIPTION***

CLASSES	EXTERNE		FRAIS DE SCOLARITÉ + SURVEILLANCE 1/2 PENSION (HORS REPAS)		FRAIS DE SCOLARITÉ + HÉBERGEMENT INTERNE 4 NUITS (HORS REPAS)		FRAIS DE SCOLARITÉ + HÉBERGEMENT INTERNE 5 NUITS (HORS REPAS)		FRAIS DE SCOLARITÉ + HÉBERGEMENT SEMAINE ET WEEK-END		FRAIS DE SCOLARITÉ + HÉBERGEMENT SEMAINE/WEEK-END ET VACS SCOLAIRES	
	MONTANT ANNUEL (dont 290 € d'acompte)	RÈGLEMENT MENSUEL	MONTANT ANNUEL (dont 290 € d'acompte)	RÈGLEMENT MENSUEL	MONTANT ANNUEL (dont 290 € d'acompte)	RÈGLEMENT MENSUEL	MONTANT ANNUEL (dont 290 € d'acompte)	RÈGLEMENT MENSUEL	MONTANT ANNUEL (dont 1490 € d'acompte)	RÈGLEMENT MENSUEL	MONTANT ANNUEL (dont 1490 € d'acompte)	RÈGLEMENT MENSUEL
COLLÈGE 6 ^e / 5 ^e / 4 ^e / 3 ^e	1242 €	106 €	1401 €	123 €								
4 ^e DVM 3 ^e PM	1152 €	96 €	1311 €	113 €								
LYCÉE PRO /GÉNÉRAL de la 2 ^{de} à la 7 ^{me} et CAP	1279 €	110 €	1439 €	128 €	3355 €	341 €	3634 €	372 €	8746 €	806 €	9811 €	925 €

* Ces tarifs sont votés en Conseil d'Administration mais sont susceptibles d'être revalorisés en cas de modification substantielle des forfaits versés par l'Etat ou par les collectivités territoriales.

- Ces tarifs comprennent la cotisation à l'A.P.E.L (23€/an/famille) et la contribution solidarité des Maisons Don Bosco (5€/an/élève). Le choix de cotiser ou non se fera lors de l'inscription puis chaque année lors de la réinscription.
- La cotisation IDISS sera à ajouter à la facture pour les classes à horaires aménagés soit 225€/an pour le collège et 275€/an pour le lycée.

Adhérents à la Section Sportive, au Pôle Espoirs Cyclisme et à l'UNSS

Une adhésion pour la section sportive cyclisme sera facturée 400€/an
Une adhésion pour le pôle espoirs cyclisme sera facturée 565€/an
Une adhésion pour l'UNSS association sportive sera facturée 25€/an

À noter :

Les périodes de stages en entreprise sont déjà prises en comptes dans le calcul des frais de scolarité, de demi-pension et d'internat et ne donnent donc pas lieu à réduction. Tous les frais d'impayés ou de contentieux sont à la charge des familles.

RÉDUCTIONS

Pour les familles dont 2 enfants sont scolarisés à Don Bosco, réduction de 180 € par famille et par an.
Pour les familles dont 3 enfants sont scolarisés à Don Bosco, réduction de 340 € par famille et par an.

RESTAURATION

Les frais de restauration seront facturés au réel chaque mois. Pour les élèves demi-pensionnaires et internes, la restauration du midi et du soir sont au tarif de 7.30 €, le petit-déjeuner + le goûter au prix de 4.50 €. Pour les élèves externes, le repas exceptionnel du midi est au tarif de 9.80 €.

BOURSES

Les élèves scolarisés à Don Bosco peuvent bénéficier des « bourses nationales ». Les dossiers sont à faire chaque année entre septembre et octobre pour tous les élèves. La Fondation Don Bosco attribue également des « bourses privées » en fonction des situations économiques et familiales. Les demandes sont à faire chaque année en début d'année scolaire.